

AFFAIRE N° 9

REGULARISATION d'un ABONNEMENT au Journal "CE MATIN"

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 3 Juillet 1954

Mesdames,
Messieurs,

Un abonnement au Journal "Ce matin" a été servi, à la Mairie, du 1er Octobre au 31 Décembre 1953.

Les crédits sont inscrits au Chapitre II n° 17 du Budget supplémentaire de l'exercice 1954.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver cette dépense./.

Le Sénateur-Maire,

Signé: OLIVIER.

Adopté à la majorité.

Approuvé

Le Maire de Saint-Denis
R. Petit
Secrétaire Général

Donnés à
l'attention de M. le Préfet
le 9 août 1954
Secrétaire Général
de l'arrondissement
Olivier